



Stage botanique alpine 2017 – TRIEVES

du 30 juin au 3 juillet 2017

Cette année le stage de botanique alpine de GENTIANA prendra ses quartiers d'été dans le Trièves. Nous serons logés au **gîte les Ombelles** à Lalley (www.gitelesombelles-trieves.com) en chambres de 2 ou 3 personnes.

Encadrants : Frédéric Gourgues

Programme prévisionnel (ce programme, en cours d'élaboration, n'est qu'indicatif et pourra être modifié) :

Vendredi 30 juin : Gresse-en-Vercors, Pas de la Ville (700m dénivelé positif)

Pelouses subalpines et éboulis sur calcaire

Samedi 1er juillet : Le Chatel ou Bonnet de Calvin (600m dénivelé positif)

Végétation de balmes et pelouses subalpines

Dimanche 2 juillet : Le Jocou (600m dénivelé positif)

Lundi 3 juillet : Notre dame de la Salette, le Gargas (500m dénivelé positif)

Coût du stage :

Le coût du stage est de **200 euros en pension complète**.

Le prix ne comprend pas le trajet aller-retour et les déplacements lors du stage. Le nombre de places est limité à **20 personnes**.

L'inscription est obligatoire avant le 15 mars 2017 (merci de renvoyer le bulletin d'inscription ci-joint). Elle sera accompagnée d'un chèque de **100 €** à l'ordre de GENTIANA.

Ce droit d'inscription reste acquis à GENTIANA en cas de désistement moins de un mois avant la date du stage. Une fiche avec tous les renseignements ainsi que le programme complet seront envoyés ultérieurement à chaque inscrit.

BULLETIN D'INSCRIPTION AU STAGE DE BOTANIQUE ALPINE TRIEVES– 2017

A renvoyer à GENTIANA, MNEI, 5, place Bir-Hakeim 38000 GRENOBLE.

Je soussigné,

Nom : Prénom :

Adresse : Tél. :

Adresse électronique : Adhérent de :

m'inscris au stage de botanique les 30 juin, 1er, 2, et 3 juillet 2017 (coût : 200 € en pension complète).

Je joins un chèque **100 Euros** à l'ordre de GENTIANA comprenant 40 € de droit d'inscription et 60 € d'arrhes pour la réservation de l'hébergement.

En cas de désistement dans le mois qui précède la date du stage, aucun remboursement ne sera effectué. Le solde, soit 100 euros, sera versé le jour de l'arrivée.

Fait à : Le :

Signature :

Les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée des bulletins accompagnés du règlement.

L'inscription au stage vaut accord de principe quant à l'approbation de la charte du stagiaire (voir au dos), et à son application.

Charte du stagiaire dans le cadre d'un stage organisé par GENTIANA

Dans le cadre de ses activités, GENTIANA Société botanique dauphinoise D. Villars organise des stages de botanique ouverts à ses adhérents comme à des personnes d'autres associations.

- **Art. 1** - Le prélèvement d'un certain nombre d'espèces étant interdit par la loi, les stagiaires s'engagent à déterminer ces espèces sans leur porter préjudice.
En conséquence on demande au stagiaire un respect de la réglementation en vigueur.
- **Art. 2** - Pour les espèces non réglementées, la prise de vue photographique est privilégiée à la mise en herbier en particulier pour les espèces rares.
- **Art. 4** - L'encadrant et l'organisateur peuvent modifier le programme initialement prévu.
- **Art. 5** - Le stagiaire se doit d'accepter les modifications et de prendre connaissance du niveau de difficulté afin d'être à même de prendre toutes précautions utiles ; il s'engage à signaler à l'organisateur, avant le début du stage, tout problème susceptible de contrecarrer le bon déroulement de celui-ci (problèmes de santé, difficulté à marcher, etc.) ; il se doit d'être équipé d'un matériel en adéquation avec les conditions et difficultés susceptibles d'être rencontrées (chaussures de randonnée,...).
- **Art. 6** - Les connaissances de chacun pouvant faire progresser le groupe, chacun se devra de faire preuve de pédagogie et partagera son savoir afin que la botanique perdure.
- **Art. 7** - La bonne humeur étant de rigueur, chacun se doit d'apporter la sienne...

Adoptée au Conseil d'Administration du 6 mars 2000.